

# CHALLENGE ATT DUCEY-AVRANCHES – Règlement

- **Objectifs** : Créer une compétition interne sur toute la durée de la saison en faisant participer tous les joueurs du club
- **Déroulement de la compétition** : Chaque joueur peut rencontrer un autre concurrent une seule et unique fois avec un système d'handicap de points (voir « tableau des écarts »). Les points valables sont ceux de la 1<sup>ère</sup> phase et il y aura 2 points d'avance par tranche de 100 pts d'écart (15 maximum)
- **Date des matchs** : Les matchs peuvent avoir lieu n'importe quand
- **Déroulement des matchs** : Les matchs se déroulent « à l'ancienne » en 2 sets gagnants de 21 points avec 5 services chacun. Les points d'handicap sont attribués à chaque début de sets
- **Attribution des points** : Le vainqueur d'un match se voit attribuer 2 pts, le perdant 1 pt.
- **Remplissage des résultats** : La feuille de résultats (au format A3) est affichée à la salle et doit être remplie par les joueurs (ou transmis à Jérémy). Le tableau se lit horizontalement et doit comporter un « V » pour Victoire dans le sens horizontal et un « D » pour Défaite dans le sens vertical (ou bien indiquer sur une feuille blanche le résultat du match)

**Par exemple**, si Chloé bat Aurélie, voilà ce que ça donne

	BOUGON Alexandra - 500	BOUGON Aurélie - 520	BOUGON Chloé - 514	BRICHET Miguel - 680
BOUGON Alexandra - 500				
BOUGON Aurélie - 520			D	
BOUGON Chloé - 514		V		
BRICHET Miguel - 680				

- **Date limite** : La date limite de la compétition est fixée au 15/06/2024
- **Vainqueur** : Le vainqueur est le joueur ayant le total de points le plus élevé à la fin de la saison et sera récompensé de ces efforts !

***Bonne chance à tous et que le meilleur gagne !***